



# DÉCLENCHEMENT D'UNE ÉLECTION

Conformément aux Règlements approuvés du SEPB, les membres de la section locale 491 exerceront leurs droits de vote du 14 au 20 novembre 2014 pour les trois (3) postes des dirigeants suivants:

## **Postes de dirigeants principaux**

### **Syndics-Mandate De 3ans:**

***Vice-président national***

***Secrétaire***

***Agent chargé de l'Éducation et la Communication***

***Syndics-Mandate De 3ans***

### **Élus par l'ensemble des membres**

Les mises en candidatures doivent être soumises à la Directrice du scrutin à compter de 16 h le 24 octobre 2014, la date de clôture des mises en candidatures.

Les formulaires de mise en candidature seront acceptés pour un (1) poste seulement.

Afin d'être admissible à la mise en candidature et à l'élection d'un poste de dirigeant, le candidat nommé doit être un membre en règle fidèle pendant une période de douze (12) mois consécutifs avant la date de la mise en candidature.

Aucune mise en candidature sera acceptée sauf si le membre qui propose le candidat a signé le formulaire de mise en candidature et le candidat nommé a signalé sur le formulaire ou par un autre moyen, son consentement à se porter candidat.

Une liste des candidats éligibles sera affichée sur le site web de la section locale.

Suite à la clôture des mises en candidature, tous les candidats nommés auront l'occasion de soumettre une (1) publication qui sera incluse au système de scrutin électronique et affichée sur le site web de la section locale.

Cette publication peut se référer à un site web du candidat mais ne doit pas contenir un lien actif à des sites web externes.

Fran Robertson agira à titre de Directrice du scrutin pour cette élection. Le vote se réalisera par scrutin électronique pour une période de sept (7) jours.

Votre participation à cette élection syndicale soit à titre de candidat ou membre informé est déterminante puisque ceux et celles élus par l'ensemble des membres seront responsables de gérer les affaires de votre section locale.

Afin d'assurer la livraison de votre bulletin de vote, vous devez faire parvenir votre adresse courriel personnelle à votre vice-présidente régionale qui ensuite fera parvenir vos coordonnées à Fran Robertson. Le tout doit être effectué avant le 7 novembre 2014.

Veuillez accepter l'expression de mes sentiments de solidarité les plus distingués.



Président, SEPB section locale 491

### **Règlements de la campagne**

Les candidats.es ne pourront pas faire campagne pendant les heures de travail.

L'utilisation du système de la messagerie vocale ou du courriel de l'employeur n'est pas permise pour faire circuler le matériel électoral.

On demande aux candidats de se conduire avec dignité en tout temps.

Tout comportement ou matériel qui compromet la dignité ou l'estime de soi d'un individu ou crée un environnement intimidant, hostile ou offensif ne sera pas toléré.

Tout candidat dûment nommé peut soumettre le maximum d'une (1) publication qui sera diffusée sur le site web de la section locale et qui sera incluse au système de scrutin électronique. Toutes les publications reçues avant le 27 octobre 2014 seront affichées sur le site web de la section locale 491.



Directrice du scrutin, SEPB section locale 491

## ***DATES IMPORTANTES***

***le 24 octobre 2014 - 16 h:***

*Clôture des candidatures*

***le 27 octobre 2014:***

*Liste des candidats.es et  
publication diffusée sur le site  
web du SEPB*

[www.cope491.ca](http://www.cope491.ca)

***avant le 7 novembre 2014:***

*Date d'échéance pour soumettre  
votre adresse de courrier  
électronique personnel à votre  
vice-présidente régionale  
respective*

***du 14 au 20 novembre 2014***

## ***LE VOTE***

*Prière de noter que le masculin mentionné ci-haut comprend aussi le féminin.*